



HAL
open science

Le Club Nucléaire: des capacités très inégales.

(Inf.1/1-10)

Mourad Chabbi

► **To cite this version:**

Mourad Chabbi. Le Club Nucléaire: des capacités très inégales. (Inf.1/1-10). Paix et sécurité européenne et internationale, 2015, 1. halshs-03150223

HAL Id: halshs-03150223

<https://shs.hal.science/halshs-03150223>

Submitted on 2 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Club Nucléaire : des capacités très inégales. (Inf.1/1-10)

M. Chabbi

Références de la Note

Numéro édition	Rubriques liées	Niveau de fiche	Fiches liées
Inf. 1	1, E, G	N 1	

I Observations générales (Inf.1/1).

(1) Il est ordinaire d'évaluer la capacité nucléaire à partir du nombre d'armes, de missiles, de sous-marins etc... Cette approche, que l'on reprend ici pour le moment, est évidemment trop sommaire. La qualité des munitions comme des vecteurs, les objectifs de l'Etat et le contexte où il se trouve sont également à prendre en compte.

Il est important aussi de noter que les données, notamment numériques, fournies doivent, sauf exception, être considérées comme approximatives. Le niveau de transparence en ces matières est très inégal. La France, le Royaume- Uni et les Etats Unis font une part grandissante à l'information. C'est nettement moins le cas de la Russie et surtout de la Chine, de l'Inde, du Pakistan, de la Corée du Nord. Cela se constate aisément dans les rapports fournis par ces Etats pour la Conférence du TNP prévue en 2015. Le champion en la matière étant Israël, qui n'a jamais expressément déclaré ou nié être une puissance nucléaire. Les incertitudes relatives aux données peuvent affecter les analyses.

Sources : Les annuaires du SIPRI (*SIPRI Yearbook*), les données de la *Federation of The American Scientists*, celles de l'*Arms Control Association* et de la *Nuclear Threat Initiative*. Egalement pour une vue d'ensemble des problèmes actuels *DSI Hors série n° 35, 2014, Dissuasion nucléaire*. Les références relatives à chaque pays sont données à son propos. Les chiffres reproduits dans les tableaux sont normalement ceux du SIPRI. Ils peuvent différer de ceux que donnent d'autres sources. Si l'écart est significatif, dans les sources considérées comme les plus fiables, nous signalons son existence. L'absence fréquente d'informations publiques encourage la circulation de chiffres peu crédibles, notamment à propos de la Chine. (Io) indique que l'information officielle a été donnée par le pays concerné

II Etats dotés parties au TNP (Inf. 1/ 2)

(2) Ces Etats doivent, du point de vue capacitaire être répartis en trois groupes :

- le premier, aux capacités les plus grandes, est composé des Etats Unis et de la Russie,
- suivent le Royaume Uni et la France,
- vient ensuite la Chine.

Cette répartition pourrait évoluer nettement à moyen terme, la Russie quittant, faute de moyens suffisants pour tenir ce rang, le premier groupe et la Chine y accédant (v. les perspectives d'évolution du club nucléaire A 18- 25)).

(3) Les Etats-Unis et la Russie

Etats	Accès aux armes nucléaires (nombre d'essais) ¹	Capacité fin 2014 ²	Nombre total d'armes nucléaires Total en 2010 ³ Total max atteint	Modernisation Oui/ Non MCO MOD DVPT ⁴
Etats Unis	1945 (1054)	Triade Mer sol 1152 Sol Sol 470 Air sol 300 ANT 200 Armes non déployées 2530 En attente de démantèlement 2700	Tot. actuel 7352 Tot. 2010 - 9600 Tot. max. 31255 en 1967	Oui MOD
Russie	1949 (715)	Triade Mer sol 480 Sol sol 1220 Air sol 810 ANT oui A.non déployées oui En attente de démantèlement oui	Tot. actuel 8 043 Tot. 2010 – de 12000 Tot. max 45000 en 1986	Oui MOD+

La conclusion des accords *START* puis *SORT* et *New START* en 2010, entré en vigueur en 2011, a provoqué une baisse significative du nombre des AN des Etats Unis et de la Russie, après la guerre froide et au cours des dernières années. Cette baisse devrait se poursuivre pour atteindre les plafonds fixés par *New START*- c'est-à-dire un maximum des 1550 têtes nucléaires déployées- et peut être, aller au-delà.

On notera que les deux triades, comme c'était déjà le cas pendant la guerre froide, restent dissemblables, la composante majeure étant maritime du côté américain et terrestre du côté russe.

La différence qui apparaît en ce qui concerne la modernisation (MOD+ pour la Russie) s'explique par le fort recul subi par la Russie, après la fin de l'URSS.

Sources: Kristensen Hans M et Robert S Norris, Us nuclear forces 2014, *Bulletin of the Atomic Scientists*,(BAS) 70 (1), 2014 et Russian nuclear forces 2015, *Bulletin of the Atomic Scientists* (BAS), 2015.

(4) La France et le Royaume Uni

Etats	Accès aux armes nucléaires (nombre d'essais)	Capacité fin 2014	Nombre total d'armes nucléaires Total en 2010 Total max atteint	Modernisation Oui/Non MCO MOD DVPT
-------	--	-------------------	---	--

France	1960 (210)	Dyade Mer sol 48 missiles Air sol 54 ASMPA (Io) Armes non déployées aucune	Tot. 300 (Io) Tot. 2010 identique (540 en 1992)	Oui MOD
Royaume Uni	1952 (45)	Une seule composante Mer sol	Tot. moins de 225 Tot. 2010 225 (+ de 400 à la fin des années 1970)	Oui MCO/MOD

Ces deux Etats sont restés en dehors des accords de réduction des armes nucléaires et leur situation demeure stable depuis le début des années 2010. Mais en réalité ce sont, parmi les Etats dotés au sens du TNP, ceux qui ont opéré, depuis la fin de la guerre froide, le désarmement le plus important, de manière unilatérale. Le Royaume Uni a supprimé complètement la composante aérienne de sa force nucléaire et il a prévu de poursuivre le désarmement en ramenant le nombre de ses ogives à 180 en 2025 et celui de ses ogives opérationnelles à 120. La France a abandonné la composante sol- sol de sa force nucléaire, pré- stratégique et stratégique. Elle a également réduit fortement sa composante aéroportée et d'un tiers sa composante sous marine.

Sources : Rapports présenté pour la Conférence d'examen du TNP de 2015, NPT/CONF.2015/PC.III/14, (29 avril 2014), not. pp 3-5 pour la France et discours F. Hollande 19/02/2015 et NPT/CONF.2015/PC.III/15 (30 avril 2014), not. pp. 2, 3, pour le Royaume Uni.

(5) La Chine

Etat	Accès aux armes nucléaires (nombre d'essais)	Capacité fin 2014	Nombre total d'armes nucléaires Total en 2010 Total max atteint	Modernisation Oui/Non MCO MOD DVPT
Chine	1964 (45)	Triade Mer sol Sol sol Air Sol Armes non déployées ANT possession incertaine	Tot. 250 Tot. 2010 240 Tot. max inconnu	Oui MOD & DVPT

La Chine est la seule, parmi les Cinq à renforcer ses forces nucléaires. Cela s'explique à la fois par le retard qu'elle avait sur les autres et par ses ressources grandissantes. Il est probable qu'elle s'efforcera de se doter d'une triade effective, dont actuellement elle ne dispose pas, et d'une capacité de seconde frappe assurée par SNLE/MSBS et qu'elle y parviendra. Qu'elle tente d'aller au-delà est beaucoup plus

incertain voire improbable (v. les Perspectives d'évolution).

Sources: Kristensen Hans M et Robert S. Norris, Chinese nuclear forces 2013, *Bulletin of the Atomic Scientists*, 69 (6), 2013

III Puissances nucléaires “de facto” (Inf.1/ 6)

(6) Ces Etats doivent, s'agissant de leurs capacités actuelles, être répartis en deux groupes, Israël étant pour le moment en avance sur l'Inde et le Pakistan. Cette situation devrait se modifier, au profit de l'Inde, au cours des années à venir (v. les perspectives d'évolution du club nucléaire A 18- 25)).

(7) Israël

Etats	Accès aux armes nucléaires (nombre d'essais)	Capacité fin 2014	Nombre total d'armes nucléaires Total en 2010 Total max atteint	Modernisation Oui/Non MCO MOD DVPT
Israël	Date inconnue ⁵	Triade ⁶ Chiffres inconnus Armes non déployées ANT ?	Tot. 80 Tot. 2010 80 Tot. max inconnu	Oui MCO/MOD

Son programme nucléaire étant très ancien et ayant bénéficié de la coopération des Occidentaux, Israël dispose actuellement d'une triade effective dans le contexte régional où il est en position de dissuasion unilatérale et de dissuasion si on inclut le Pakistan dans la région. Il est peu probable que cette position reste aussi favorable (v. les perspectives d'évolution du club nucléaire A 18- 25).

Israël s'en tient toujours à sa politique « d'ambiguïté délibérée ».

Sources : Kristensen Hans M et Robert S Norris, Israeli nuclear weapons, 2014, *Bulletin of the Atomic Scientists*, 70 (6) 2014.

(8) Inde et Pakistan

Etat	Accès aux armes nucléaires (nombre d'essais)	Capacité fin 2014	Nombre total d'armes nucléaires Total en 2010 Total max atteint	Modernisation Oui/Non MCO MOD DVPT
Inde	1974 SIPRI 2 (6 essais)	Dyade Air sol Sol sol Chiffres inconnus Armes non déployées Mer sol en	Tot. 90/ 110 Tot 2010 60/80	Oui MOD& DVPT

		cours		
Pakistan	1998 SIPRI 2 (6 essais)	Dyade Air sol Sol sol Chiffres inconnus Armes non déployées Mer sol en projet	Tot. 100/120 Tot 2010 70/90	Oui MOD& DVPT

Parti plus tard que l'Inde, le Pakistan est parvenu à se doter de la bombe avec divers soutiens, parmi lesquels on mentionne la Chine et l'Arabie Saoudite, et la coopération de la Corée du Nord. Sa bombe est parfois vue comme étant une bombe « islamique ». Pour le moment l'évolution de ces deux pays est contrainte surtout par leurs relations bilatérales mais cela devrait changer étant donné la dimension de puissance mondiale de l'Inde et l'évolution du contexte asiatique (v. les perspectives d'évolution du club nucléaire).

Sources : Kristensen Hans M et Robert S. Norris, Pakistan's nuclear forces, 2011, *Bulletin of the Atomic Scientists*, 67 (4) 2011 et Indian nuclear forces 2012, *BAS*, 68 (4), 2012.

IV Etats auxquels est refusé l'accès aux armes nucléaires (Inf. 1/ 9)

(9) Corée du Nord

Etat	Accès aux armes nucléaires (nombre d'essais)	Capacité fin 2014	Nombre total d'armes nucléaires Total en 2010 Total max atteint	Modernisation Oui/Non MCO MOD DVPT
Corée du Nord	2006	Constitution en cours	6 à 8	MOD & DVPT

(10) Le Club nucléaire est actuellement travaillé par deux tendances contraires, le désarmement chez les Etats dotés, les plus avancés, et le *Build Up* chez les autres. La perspective à moyen et long terme est celle d'une plus grande homogénéité du club et de modifications dans le classement. Mais le fait que le mouvement de modernisation touche aussi la première catégorie de pays indique que ce processus risque d'être de longue durée et de varier sensiblement selon les pays concernés. Quelques réflexions, esquissées dans les perspectives seront complétées avec l'examen plus précis, du

phénomène de la modernisation des arsenaux nucléaires (voir la note d'information de JF Guilhaudis et M Chabbi).

¹ Procéder à un essai nucléaire n'est qu'un premier pas vers l'apparition d'une puissance nucléaire. Il faut que l'explosif soit maniable et avoir également un vecteur adapté pour le délivrer sur la cible potentielle. Réunir ces conditions peut prendre du temps. Dans le cas de la France le premier essai nucléaire a eu lieu en 1960, la première patrouille de bombardier nucléaire en 1964 et celle du premier SNLE en 1971.

² S'agissant des capacités, il nous a paru important de préciser si elles correspondent à une situation de triade (composante Air Sol, Sol sol et Mer sol) de dyade ou à une force mono composante. En effet les forces les plus avancées sont ou ont été en forme de triade et disposer d'une capacité sous marine (SNLE) est considéré comme le meilleur moyen d'avoir une capacité de seconde frappe, condition d'une véritable dissuasion. On a également tenu à signaler la capacité d'ANT, signe d'acceptation de l'emploi de l'arme nucléaire.

³ L'introduction du chiffre correspondant donné par le SIPRI pour janvier 2010 (*SIPRI Yearbook 2010*, p 334) permet de mesurer l'évolution des forces au cours des dernières années.

⁴ La question, tout à fait importante, de la modernisation des forces est traitée à la Note 5. MCO, pour maintien en condition opérationnelle, MOD soit modernisation, DVPT ou développement signalent la/ les évolutions en cours, pour chaque pays.

⁵ Il n'est pas possible de donner une date d'essai et d'accession à la capacité nucléaire dans le cas d'Israël. Plusieurs possibilités ont été évoquées- essai souterrain dans le désert du Néguev en 1976, essais non nucléaires, essai dans les eaux sud-africaines en 1979. La question de l'armement nucléaire israélien a fait l'objet d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies pour la première fois en 1981 (A/RES/36/98) mais la question de la coopération nucléaire entre l'Afrique du sud et Israël était posée depuis 1978 (A/RES/33/71A) et celle de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen- Orient depuis décembre 1974, à l'initiative de l'Iran, (RES/3263 (XXIX)).

⁶ La composante sous-marine de la force nucléaire israélienne est équipée non de sous marins à propulsion nucléaire mais de sous-marins diesel, dont les performances ne sont pas comparables

Index des Repères et Actualités et Notes d'information

J-F. Guilhaudis

- Abkhazie A 53, B 92
- Accord de partenariat stratégique v. alliances
- Accords d'amitié et de coopération v. alliances
- Accords de coopération de défense v. alliances
- Accords de coopération militaire technique v. alliances
- Accords de défense va alliances, bases B 93, C 134
- Accords et organismes régionaux B 128, 129, 130
- Afghanistan A 64, 86, B 94, 110, F 191, 199
- Afrique de l'Ouest G 206
- AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) G 212
- Airbus Group E 170
- Al Qaida A 57, 62, B 86, 109, H 219
- Albanie B 112
- Allemagne A 34, E 169, 170, H 223
- Alliance Chine Russie B 101, D 145, H 216
- Alliance de second type B 100- 104
- Alliances A 26, B 84- 105, H 216
- Alliances bilatérales B 86-94, 98
- Alliances collectives B 95- 99--- Inf. 2, 1- 11
- Ansar El Dine H 219
- Antarctique F 204
- Arabie Saoudite B 104, 108, E 178
- Arctique F 196
- Armed Conflicts Data Base* F 195
- Armes, armements va. transferts E 161- 186--- Inf. 4, 1- 5, Inf. 5, 1- 30
- Armes nouvelles E 164
- Armes à sous munitions G 210
- Armes chimiques et biologiques E 183, 184
- Armes classiques va puissances classiques
- Armes de destruction massive E 182, 185, G 211
- Armes hypersonique E 164, G 214
- Armes nouvelles E 161, 162, 164, H 218
- Armes nucléaires va. puissances nucléaires E 165, 181, 183, H 222--- Inf. 1, 1-10, Inf. 5, 1-30
- Asie centrale G 210
- Asie de l'Est G 214
- Asie Pacifique D 153, E 181
- Assemblée générale (ONU) B 119, 124, G 211, 213, H 222
- Australie E 170, F 204, 208
- Autodétermination v. peuples
- Autriche G 212
- Baltes (pays) D 154, F 201, 202, H 222
- Barkhane (opération) C 133
- Bases militaires B 85, 97, C 131-138, F 208, H 216
- Blocs B 84, 98, 99
- Boko Haram A 63, H 219

Brésil A 35, E 169, G 212, H 216, 218
 BRICS B 119
 Brunei F 201
 Budgets militaires v. dépenses militaires
 Cachemire F 198
 Califat (v. Etat islamique) B 109, H 221, 222
 Cambodge B 103, F 208
 Canada F 196
 Capacité de projection A 27
 Capacités militaires v puissances militaires
 Catalogne A 71, 73
 Catastrophes F 206
Center for Systemic Peace F 192, 193
 Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) B 95
 Centrafrique (RCA) B 121, F 197
 Charte des nations unies v ONU, Assemblée générale, Conseil de sécurité
 Chiites B 104, H 217, 219
 Chili F 204
 Chine A 2, 4, 20, 27, 48, B 101-103, 113, 120, C 131, 132, 137, D 144, 153, 159, E 169, F 201, G 210, 212, 214, H 216-218, 223--- Inf. 1, 5, Inf. 5, 17- 19
 Chiran B 101, H 217
 Chrétiens d’Orient A 79
 Chypre Nord A 52, F 198, 203
 Comité international de la Croix Rouge (CICR) F 208
 Cour internationale de justice (CIJ) A 4, F 190, 204, H 222
 Coalition anti Etat islamique B 108
 Coalition(s) B 84, 105-111, 130, H 223
 Collier des perles C 132
 Commerce des armes (traité) G 210
 Commission du désarmement G 211
 Complexe(s) militaro- industriel(s) E 166, 172
 Conférence du désarmement G 211
 Conférences d’examen G 210
Conflict Barometer F 192
Conflict Data Program (Uppsala) F 191
 Conflits F 189- 204, H 218
 Congo (RdC) B 121
 Conseil de sécurité B 108, 110, 119- 121, 128, D 159, G 210, 211, H 222, 223
 Contre insurrection F 199
 Corée du Nord A 6, 25, 57, B 88, G 210, 211--- Inf. 1, 9, Inf. 5, 29- 30
 Corée du Sud B 88, E 170
 Cour européenne des droits de l’Homme (CEDH) F 208
 Cour pénale internationale F 208
 Course aux armements E 180, 181, F 188, H 218
 Crimée A 55, 57, B 96, 114, 120, 124, F 203, G 210, H 222
 Criminalité A 59
 Crise du désarmement G 210
Crisis Watch F 194
 Cyberguerre F 190, 205
 Danemark F 196

Darfour F 197
 Défense commune B 85
Defence innovation Initiative A 39, E 186
Department of Peace and Conflict Research Uppsala va. UCDP F 191
 Dépenses militaires D 139- 159, G 214, H 218, 223--- Inf. 3, 1- 10
 Dépenses militaires mondiales D 141, 142
 Dépenses militaires par catégories (R&D...) D 159
 Dépenses militaires par régions D 150- 157
 Dépenses militaires, palmarès D 146- 149
 Dépenses militaires de la France D 158
 Dépenses militaires européennes D 154- 157
 Dépenses militaires & Grand Moyen Orient D 152
 Dépenses militaires & Asie Pacifique D 153
 Désarmement G 209- 214, H 222
 Désarmement nucléaire G 210, 212- 214, H 218
 Différends F 190, H 223
 Différentiel de puissance A 2, 27, G 214, H 218
 Dispositif militaire C 131, 134
 Dissuasion A 1, E 165, G 213, 214, H 218
 Djibouti C 131, 132, 138
 Doctrine de défense A 39, 40, 41
 Droit des conflits armés F 208, H 222
 Droit des peuples v. peuples
 Droit humanitaire F 208, H 222
 Drones E 164
 EADS E 170
 Eau F 197
 Ebola B 119, F 206
 Ecosse A 72
 Egypte B 89, 104, 105, 108, G 212
 Embargo sur les armes G 211
Enduring Freedom B 85, 105, 110
 Engagement unilatéral d'assistance B 85
 Engagement de se consulter B 85
 ENMOD (convention¹) G 210
 Entreprises transeuropéennes E 169
 Epidémies F 206
 Espace G 211, 214, H 218
 Espagne E 170, F 206
 Etat effondré A 42, 43
 Etat exempt d'armes nucléaires B 113
 Etat fragile A 42- 44
 Etat islamique A 38, 57, 62, B 104, 108, 111, F 196, H 219, 221, 222
 Etat renaissant A 42, 46
 Etats dotés (TNP) 4, 18-21, 212--- Inf. 1, 2- 5, Inf. 5, 4- 19
 Etats-Unis A 4, 18, 27, 39, B 86-90, 96, 102, 111, 113, 114, 119, 121, 122, C 131, 132, D 143, 153 159, E 163, 169, F 196, 201, 206, 208, G 212, 214, 216-219, H 222--- Inf. 1, 3, Inf. 5, 4- 6

¹ Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou à toutes autres fins hostiles.

Ethiopie F 197
Europe voir IESD, OTAN, Union européenne
Exercices militaires B 85
Exportation(s) d'armements E 175, 178
Facilités militaires (v.a. bases) B 85, C 131, 137, H 216
FCE (traité) G 210
Finlande B 85, F 196
FNI (traité) G 210
Forces spéciales F 199
Fragile State Index va. *Global Report...* A 43
France A 4, 19, 27, B 93, 108, C 132- 134, D 156, 158, 159, E 169, 170, 178, G 212, 216
--- Inf. 1, 4, Inf. 5, 13- 16
G 5 Sahel B 107, C 133
Garanties de sécurité B 113
Gaza B 121, 124
Géopolitique F 196, 197
Géorgie B 92
Gibraltar F 203
Global Report. Conflict, Governance and State fragility F 193,
Global Terrorism Index A 61
Golan F 203
Grand Moyen Orient D 152
Graphène E 164
Guerre F 190-192, 200, 205
Guerre économique F 190, 205
Guinée B 93, F 206
Haut Karabakh F 198
Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) F 207
Heidelberg Institute for International Conflict Research (HIIK) F 192
Homeland Quadriennial Review A 39
Hong Kong A 48, 70
Humanitaire F 191, G 212
Hyper puissance A 2
Idées E 165, F 199
Identité européenne de sécurité et de défense (IESD) A 32, 85, D 156
Importation(s) d'armements E 176, 177
Inde A 5, 24, 27, B 102, D 153, E 170, G 211, 212--- Inf. 1, 8, Inf. 5, 23- 25
Industrie(s) d'armement(s) E 166-171, H 216
Initiative amphibie européenne A 27
Installations militaires v. Bases militaires C 131
International Crisis Group F 191, 194, 200
International Institute for Strategic Studies (IISS) F 191, 195--- Inf. 4, 4
Irak A 76, B 108, 124, F 196, 199, H 216, 219, 222
Iran A 7, 9, 57, B 101, 104, 108, 122, F 196, G 210, 211, H 217
ISAF B 86, 110
Israël A 5, 23, B 89, 105, 121, 122, 124, E 170, F 197--- Inf. 1, 7, Inf. 5, 20- 22
Palestine F 191, 196- 198, 200, H 222, 223
Italie E 169
Japon A 36, B 87, 88, 102, C 132, D 153, E 170, 178, F 201, 204, H 216, 218
Jérusalem B 122

Jordanie F 197
KMW (Krauss- Maffei- Wegman) E 170
Kosovo A 49, 71, B 105
Kurdes A 76
Légitime défense va alliances B 105, 108
Liberia F 206
Libye A 44, B 111, F 197, H 222
LoI (letter of Intent) E 169
Macao A 70
Maintien de la paix B119, 123- 130, H 222
Major Non NATO Ally B 86, 114
Malaisie F 201
Mali B 93, 107, 121, C 133, F 206, H 219
Malouines C 135, F 191, 197, 198
Matières fissiles G 210,
MBDA E 170
Mécanisme du désarmement (va. Conférence, Commission du désarmement) G 210- 211
Mer de chine F 196, 201, H 216, 217
Mercenaires A 82, 83
Mesures coercitives unilatérales B 119
Mesures de confiance G 210
Mexique G 212,
Mines anti personnel G 210
Minorités A 68, 79- 81, H 217
Missions de consolidation et de rétablissement de la paix B 126
Modernisation E 181--- Inf. 5, 1- 30
Moldavie F 202
Mongolie B 113
Moyen Orient va. Grand Moyen Orient B 124, H 221
MUJAO H 219
National Intelligence Strategy A 39
Neutralisation H 222
Neutralité B 112, 114, D 156
Nexter E 170
Nigeria F 206
Nil F 197
Non Alignés, non alignement A 78, B 85, 112-114, 116, 119, D 156
Normes B 119, H 222
Norvège F 196
Nouveaux producteurs d'armements E 169
OCCAR E 156, 171
Occidentaux B 119, 120, C 131, D 153, H 216- 218, 222, 223
Okinawa C 132
OMC F 204
OMS F 206
ONG F 207, G 212, H 222
ONU va Assemblée générale, Conseil de sécurité, B 118, 119, 125- 127, 129, F 190, 203,
G 210, H 222, 223
Open Skies G 210
Opérations de maintien de la paix B 125- 127

Ordre international F 196, H 215, 220- 223
 Organisme(s) de sécurité collective B 84, 95, 105, 117, 128- 130
 Ossétie du Sud A 53
 OTAN A 2, 33, B 86, 94, 96, 110, D 154- 156, 159, G 210, 213, H 216, 222
 OTSC (Organisation du traité de sécurité collective) B 92, 97, 99, 113, 114, 128, C 136,
 D154
 Ouïgour A 80
 Pakistan A 5, 24, 65, D 153, F 197, G 212--- Inf. 1, 8, Inf. 5 26- 28
 Palestine A 50, 75, B 122, 124, H 222
 Partenariat B 94, 113
 Partenariat de défense B 93, 94
 Partenariat stratégique B 86, 101
 Pérou F 204
 Peuples A68- 78, B 122, H 222
 Philippines B 103, F 201
 Philnambodge B 103, D 153
 Programmes d'armement E 171
 OIAC (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques) G 210
 Pirates A 59, 67, B 119, G 223
 Politique de défense A 39- 41
 Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) v IESD
 Pologne A 37, D 156
 Pré- positionnement C 133- 135
 Projection de puissance A 27
 Prolifération(s) voir TNP E 182- 184, G 211, 213, 214
 Puissance classique A 1, 26- 30
 Puissance militaire A 1- 41
 Puissances aériennes A 29
 Puissances navales A 28
 Puissances nucléaires A 1, 3- 25, 31, Inf. 1, 1- 10, Inf. 5, 1- 30
 Puissances terrestres A 30
 Puntland A 53, H 221
Quadriennial Defence Review A 39
 R&D militaire E 162, 163, H 216
 RAM (Révolution dans les affaires militaires) E 165, F 199, G 214
 Réfugiés F 207
 Risques explosifs de guerre G 210
 Royaume Uni A 4, 10, 19, 27, B 90, 122, C 135, D 156, 159, E 169, 170, F 206, G 212,
 216--- Inf. 1, 4, Inf. 5 10-12
 Russie A 2, 4, 18, 27, 40, 55, 58, B 85, 89, 91, 98, 99, 101, 102, 108, 113, 114, 120, C 131,
 136, D 153, 154, 159, E 169, 186, F 196, 199, 201, 202, G 210, 212, 214, H 216- 218, 222,
 223--- Inf. 1, 4, Inf. 5, 7-9
 Safran E 170
 Sahara occidental A 51, B 107, F 191, 197, 198, H 221
 Sahara Sahel B 104, 107
 Sanctions A 42, 56- 58, B 114, 122, H 222
 Sécurité collective (va organismes de) B 105, 122, 128, F 198, H 223
 Sécurité maritime F 210
 Sénégal F 206
 Serval C 133

Sierra Leone F 206
 Sinäi B 105
 Singapour E 170
 Situations étatiques incertaines A 42, 47
 Sociétés militaires privées A 82, 83
 Somalie A 46, 53, F 197, H 221
 Somalisation A 42, 43, 45
 Soudan F 197
 START Inf. 1, 3
Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) D 142- 145, 147- 149, 151- 156,
 E 168, 169, 174- 176, F 191, 200--- Inf. 3, 3, 10, Inf. 4, 2
Strategy for Countering Weapons of Mass Destruction A 39
 Suède E 170, F 196,
 Suisse E 170
 Sunnites B 104, H 217, 219
 Surarmement E 186
 Syrie A 76, B 91, 108, 120, 124, C 136, E 184, F 191, 196, G 210, H 216, 222
 Système international D 145, F 196, H 215- 220
 Systèmes défensifs G 214
 Taiwan A 48, F 196, 201
 Taliban A 52, 63
 Tchad C 133
 Territoires coloniaux A 78
 Territoires non autonomes v. Territoires coloniaux
 Terrorisme A 59, 60- 66, B 86, 106, 119, F 185, 199, G 213, H 219, 223
 Tibet A 81
 TICEN (traité d'interdiction complète des essais nucléaires) G 210
 TNP A 4- 8, 11, 12, G 210, 212, 214---- Inf. 1, 2- 5,
 Transferts d'armements A 64, 85, E 173- 179---- Inf. 4, 1- 5
 Transnistrie F 201
 Tribunaux pénaux internationaux F 208
 Tunisie A 69
 Turquie A 76, B 108, E 169
 UCDP (*Uppsala Conflict Data Program*) F 191, 200
 Ukraine A 33, 55, 74, B 96, 97, 99, 101, 114, C 136, E 170, F 198, 201, 202, G 210, H 216,
 218, 222
 Union eurasiatique B 114
 Union européenne A 2, 27, 32, 33, B 113, 114, 122, 130, D 156, 159, E 163, 170, 179, F
 207, G 216, H 218, 222
 Veto B 105, 121, 122
 Vietnam B 103, F 201
 Yémen F 197
 Zone de guerre et d'insécurité H 221
 Zone grise H 221
 Zones exemptes d'armes nucléaires G 210, 211, 214, H 222